

**INFORMATIONS AUX ÉLÈVES
DE 10^E ET 11^E ANNÉE
POUR L'ENTRÉE
AU POSTOBLIGATOIRE
EN AOÛT 2023
ET 2024**

**CONDITIONS D'ACCÈS
AUX FORMATIONS
POSTOBLIGATOIRES**

▶ AFP / CFC / MATURITÉS

CONDITIONS D'ACCÈS: LES CRITÈRES

Les conditions d'accès aux **formations postobligatoires** portent sur :

- ▶ la promotion en fin de 11^e année (voir page 3)
- ▶ le nombre de disciplines de niveau 2 suivies dès le début de la 11^e
- ▶ le nombre total de points calculés à partir des moyennes des disciplines à niveaux à la fin du 1^{er} semestre et en fin de 11^e
- ▶ l'option suivie en 11^e

IL EST NÉCESSAIRE de remplir les conditions d'accès de fin de 1^{er} semestre ET celles de fin de 11^e année pour être admis-e dans la formation postobligatoire choisie.

(voir page 4). Une admission avec un statut provisoire est possible sous certaines conditions (voir page 5).

Toutefois, les conditions d'accès à l'**AFP** et au **CFC en mode dual** sont définies uniquement par l'employeur. L'élève doit donc :

- ▶ trouver une entreprise formatrice
- ▶ signer un contrat d'apprentissage

DISCIPLINES À NIVEAUX EN 11^E ANNÉE

Le système scolaire neuchâtelois comprend **un enseignement à 2 niveaux** (niveau 2 / N2 plus exigeant que niveau 1 / N1), pour les disciplines suivantes :

- ▶ Français (FRA)
- ▶ Mathématiques (MAT)
- ▶ Allemand (ALL)
- ▶ Sciences de la nature (SCN)
- ▶ Anglais (ANG)

CALCUL DES POINTS

- ▶ les moyennes des disciplines sont arrondies au demi-point
- ▶ les moyennes des disciplines de niveau 1 sont converties en points
- ▶ les moyennes des disciplines de niveau 2 sont converties en points et multipliées par 1.5
- ▶ le nombre total de points est obtenu par l'addition des points des disciplines de niveau 1 et 2
- ▶ pour l'accès en maturité gymnasiale, la moyenne de l'option académique (OPT AC) est convertie en points et additionnée au nombre total de points des disciplines de niveau 1 et 2

EXEMPLE DE CALCUL

DISCIPLINE	NIVEAU	MOYENNE <i>arrondie au demi-point</i>	MULTIPLIÉ	TOTAL POINTS
FRA	1	4.5 (4.50)	x 1.0	4.5
MAT	2	4.5 (4.35)	x 1.5	+ 6.75
ALL	2	5.0 (5.24)	x 1.5	+ 7.5
ANG	1	4.0 (4.20)	x 1.0	+ 4.0
SCN	2	6.0 (5.75)	x 1.5	+ 9.0
				31.75
Si OPT AC	—	5.0	x 1.0	+ 5.0
				36.75

CONDITIONS DE PROMOTION EN FIN DE 11^E ANNÉE

La promotion est l'une des conditions d'accès aux formations postobligatoires. Elle certifie l'atteinte des objectifs fondamentaux du cycle 3.

Pour être promu-e, l'élève doit remplir toutes les conditions de l'article 38 du Règlement du cycle 3 de la scolarité obligatoire.

EN RÉSUMÉ

▶ Nombre de moyennes insuffisantes sur l'ensemble des disciplines à niveaux (1 et 2)	≤ 2
▶ Double insuffisance FRA et MAT, quel que soit le niveau	NON
▶ Moyenne des disciplines communes, arrondie au dixième de point, sans les disciplines à niveaux	≥ 4

et sur l'ensemble des disciplines (y compris à niveaux) :

▶ Nombre de moyennes inférieures à 3	0
▶ Nombre de moyennes insuffisantes	≤ 3
▶ Nombre de moyennes égales à 3	≤ 1

CONDITIONS D'ACCÈS

AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES

L'élève doit remplir les conditions ci-dessous à la fin du 1^{er} semestre **pour s'inscrire ET** à la fin de la 11^e année **pour être admis-e** de manière définitive (statut régulier). Il ou elle doit en outre **être promu-e** en fin de 11^e (voir Conditions de promotion en page 3).

FORMATION VISÉE ▼	Minimum de niveaux 2	Minimum de points si niveau 2 : x 1.5	Sur	Disciplines
CFC en école 3 ou 4 ans	–	16 points	4 disciplines	FRA MAT ALL SCN
Certificat d'école de culture générale et maturité spécialisée 3+1 ans	–	26 points	5 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN
Maturité professionnelle intégrée au CFC en dual 3 ou 4 ans				
Maturité professionnelle intégrée au CFC en école 4 ans				
Maturité professionnelle intégrée au CFC en école 3 ans	3 niveaux 2*	29 points	5 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN
Maturité gymnasiale 3 ans	3 niveaux 2*	34 points	6 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN OPT AC**

*Au minimum 3 disciplines au niveau 2 doivent être suivies durant toute la 11^e année. ** Option académique suivie durant toute la 11^e, note non multipliée

CFC dual 3 ou 4 ans AFP dual 2 ans	L'accès dépend uniquement des conditions définies par l'employeur. L'élève doit donc : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Trouver une entreprise formatrice ▶ Signer un contrat d'apprentissage
---	--

CAS PARTICULIERS D'ACCÈS

AUX FORMATIONS DU POSTOBLIGATOIRE

► Accès aux formations CFC et maturité professionnelle dispensées par l'École d'arts appliqués (CIFOM-EAA)

La réussite du concours d'entrée est l'unique critère d'admission.

- Certaines formations disposent d'un nombre limité de places.
Un concours ou une sélection sur critères est organisé si le nombre d'élèves inscrit-e-s est supérieur à la capacité d'accueil.
- L'élève de classe Terminale a la possibilité de s'inscrire au concours pour l'admission aux CFC en école dans le domaine technique et à l'École d'arts appliqués (CIFOM-EAA).
- L'élève qui ne remplit pas toutes les conditions d'accès décrites en page 4 peut, selon les exigences décrites ci-dessous, demander lors de la réception de son bulletin de fin de 11^e année une **admission avec un statut d'élève provisoire, sous réserve de places encore disponibles**. L'élève doit alors prouver ses compétences dans les 6 mois après l'admission. Si les conditions ne sont pas remplies, il/elle doit alors quitter la filière.

Exigences pour une admission en juin comme élève avec un statut provisoire :

- Être promu-e de fin de 11^e

ET

- **Pour le CFC en école :**
obtenir 16 points sur FRA, MAT, ALL et SCN à la fin de la 11^e
- **Pour la Maturité spécialisée / Maturité professionnelle en 4 ans en école ou en dual :**
obtenir 26 points sur FRA, MAT, ALL, ANG et SCN à la fin de la 11^e
- **Pour la Maturité professionnelle en 3 ans en école :**
suivre 3 disciplines en niveau 2 dès le début du 2^e semestre de 11^e,
obtenir 29 points à la fin de la 11^e sur FRA, MAT, ALL, ANG et SCN
- **Pour la Maturité gymnasiale :**
suivre une option académique dès le début de la 11^e,
suivre 3 disciplines en niveau 2 dès le début du 2^e semestre de 11^e,
obtenir 34 points à la fin de la 11^e sur FRA, MAT, ALL, ANG, SCN et l'option académique

CONDITIONS D'ACCÈS AU PRÉAPPRENTISSAGE

Cette mesure préparatoire s'adresse à l'élève qui, **malgré des recherches soutenues, n'a pas trouvé de place d'apprentissage à la sortie de l'école obligatoire et qui ne remplit pas les conditions d'accès à une formation à plein temps de niveau maturité (professionnelle, spécialisée ou gymnasiale).**

Le but de l'année de préapprentissage est de permettre à l'élève de réaliser un projet de formation professionnelle, menant à terme vers un CFC ou une AFP. À côté des cours théoriques, l'élève participe aux ateliers de l'école et effectue des stages d'insertion professionnelle de longue durée en immersion dans le monde du travail.

Deux types de préapprentissage peuvent être suivis :

ORIENTATION

Cette voie s'adresse à l'élève qui n'a pas trouvé de place d'apprentissage à l'issue de sa scolarité obligatoire.

Conditions d'accès :

- ▶ Avoir pour **projet de se former** par apprentissage AFP ou CFC
- ▶ Être âgé-e de **moins de 18 ans**
- ▶ **Remplir les conditions de promotion** de 11^e année
- ▶ Ne pas remplir les conditions pour une admission dans une formation à plein temps de niveau maturité (professionnelle, spécialisée et gymnasiale)
- ▶ Présenter un **dossier de candidature**

INTÉGRATION

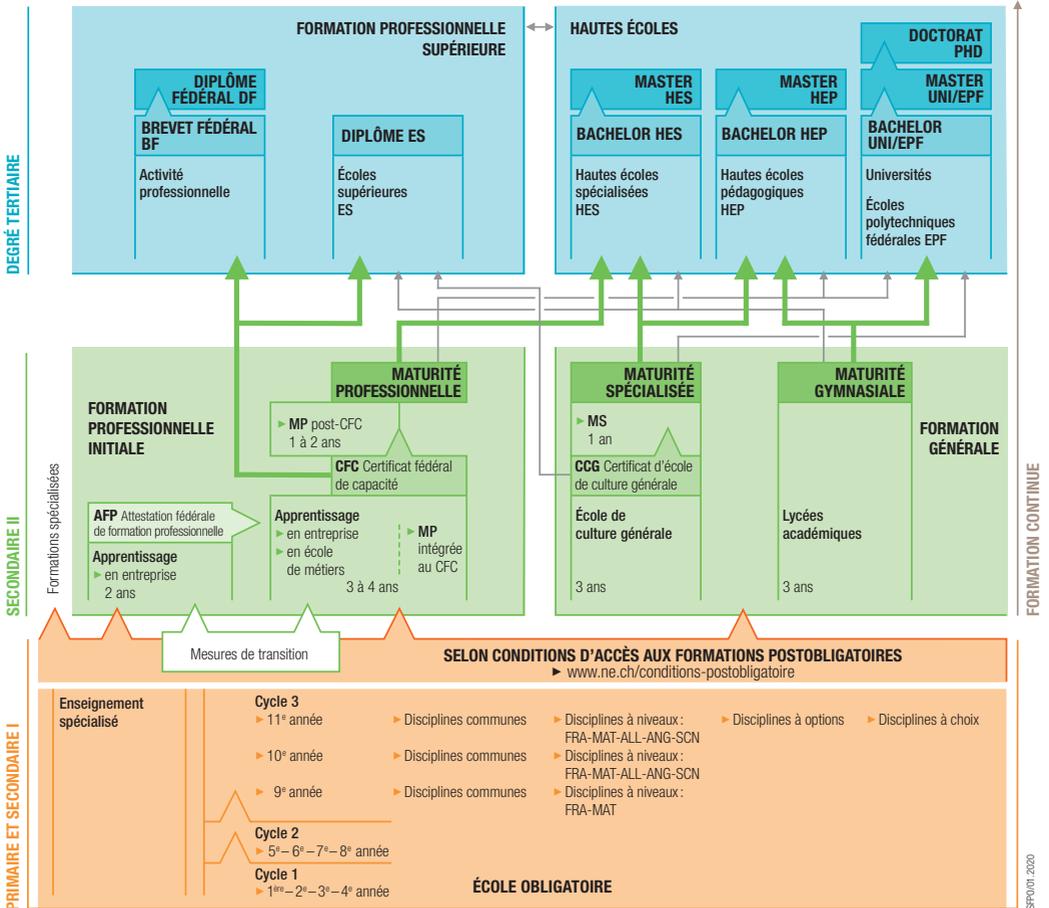
Cette voie s'adresse à l'élève qui n'a pas trouvé de place d'apprentissage et qui a besoin de consolider des connaissances scolaires.

Conditions d'accès :

- ▶ Avoir **terminé l'école obligatoire** et **être issu-e tout ou partiellement de classes Terminale**
- ▶ Avoir pour **projet de se former** par apprentissage AFP ou CFC
- ▶ Être âgé-e de **moins de 18 ans**
- ▶ Ne pas pouvoir bénéficier d'une prise en charge de l'assurance-invalidité
- ▶ Présenter un **dossier de candidature**

SYSTÈME DE FORMATION DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

→ Accès direct → Passerelle → www.orientation.ch/passerelle



RENSEIGNEMENTS



- ▶ Conditions d'accès

www.ne.ch/conditions-postobligatoire

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

T +41 32 889 69 40

sfpo@ne.ch

- ▶ Cycle 3
- ▶ Conditions de promotion de 11^e année
- ▶ Options académiques et professionnelles en 11^e

www.rpn.ch/parentsC3

Service de l'enseignement obligatoire

Rue de l'Ecluse 67, CH-2001 Neuchâtel

T +41 32 889 69 20

Service.EnseignementObligatoire@ne.ch

- ▶ Formations et métiers :
informations et conseils

www.ne.ch/ocosp

- ▶ Bureaux d'orientation scolaire et professionnelle
des centres scolaires
- ▶ Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle

La Chaux-de-Fonds, Rue du Parc 53

T +41 32 889 69 63

OCOSP.secretariatCDF@ne.ch

Neuchâtel, Place des Halles 8

T +41 32 889 69 61

OCOSP.secretariatNE@ne.ch

INFOS

Éditeur responsable :

Département de la formation, de la digitalisation et des sports

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

Espace 1 – CH-2301 La Chaux-de-Fonds